

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 2 juillet 1948.-

N° 530 /Sec.Div.

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre lettre n° 205/Secr.Div; du
20.5.48, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les ren-
seignements demandés:

- 1.- Poids des 10 colis 276 Kgrs.
- 2.- Poids des autres objets: 137 Kgrs.

Pour l'Administrateur Territorial,
L'Agent Territorial, NIJS, R.,

A Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef du Territoire de & à
L U I S A (KASAI).-

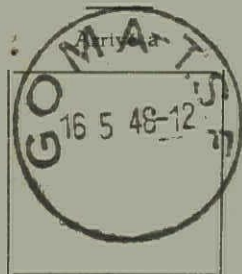
Ruhengeri



4700

11-11-11
CONGO BELGE

SERVICE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS



à b. m.

Ctq Kt.
TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

EXPLICATIONS

des abréviations admises pour les
indications de service taxées

Voie d'acheminement:

Indications de service taxées: Etat

Adresse

Levrosire Luheugen
Via Goma

RP réponse payée
D Télégramme urgent
LG Télégramme différé
DLT Lettre télégramme
CR Accusé de réception
TC Collationement

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Décret du 8 juillet 1895).

Déposé à

Musambo

le

11

à

0930

m.

N°

138 22/21

mots.

0705 priere ne pas expedier ni
faire vente publique objets administratifs
Stekens jusque nouvel ordre

Administrateur Luise

Ket

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N°

N°

LUISA (Kasaï), le 20 Mai 1948

den

803/Sec. Div.
24.6.48

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en dattekening

Note N° 205/Secr. Div.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:
VOORWERP:

Monsieur l'Administrateur Territorial,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 15 courant vous demandant de surseoir à l'expédition de mes bagages et à la vente publique des objets non transportables.

Je suis en effet en pourparlers pour me rendre moi-même à RUHENGIERI, ou tout au moins pour y envoyer un camion privé qui pourrait emporter la totalité des objets laissés en dépôt dans le magasin de Monsieur WILLEMS et chez Monsieur TRIPOLSKY.

D'après un triage récent qui a été effectué, je sais qu'il y a DIX malles et caisses à Ruhengeri (colis fermés et prêts pour expédition) plus un lot de divers: coussins, tapis, table de bridge, sellette, etc.

Voudriez vous avoir l'amabilité de me donner les précisions suivantes qui me sont nécessaires pour obtenir la contrevaletur du coût du transport auprès du Gouvernement du Kasaï:

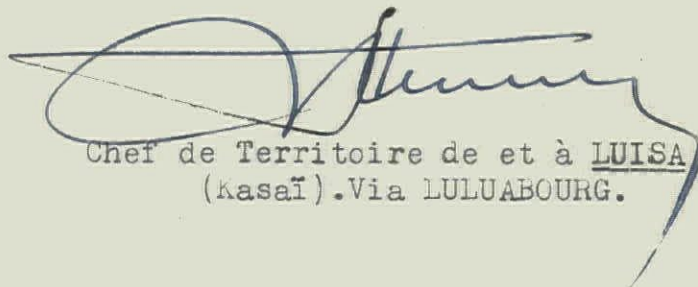
1.- Poids des dix colis.

2.- Liste et poids approximatif des autres objets.

Si vous demandiez à Otto RUSINGIZANDEKWE d'aller faire ce travail sur place avec la bascule du bureau, je suis persuadé qu'il me rendrait volontiers ce service.

Je vous remercie d'avance et vous prie, Cher Collègue, d'agréer mes salutations confraternelles.

L'Administrateur Territorial
STEVENS. A. J. F.



Chef de Territoire de et à LUISA
(Kasaï). Via LULUABOURG.

à Monsieur l'Administrateur Chef de
Territoire de et à RUHENGIERI.
Ruanda-Urundi.